
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé
au 405, avenue Ogilvy, bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine
Monsieur Marc LAUZON, Commandant du PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 – Présentation

Signature du livre d'or par madame Marcelle Bastien

CA16 14 0163

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0164**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA16 14 0165**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 26 mai 2016, à 9 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 26 mai 2016, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson informe les citoyens que le SPVM a pris une décision le 1^{er} juin dernier afin que le service 911 devienne accessible à la communauté malentendante qui pourra y avoir accès directement, par le biais de texto, en s'inscrivant auprès de leur compagnie téléphonique et ce, gratuitement. Aussi elle annonce que la Place publique Lajeunesse/Villeray qui est maintenant ouverte, a été rehaussée avec l'ajout d'une balançoire pour les citoyens. De plus, lundi le 13 juin à compter de 19 h, aura lieu l'inauguration à la Place de Castelnau du « piano public », où il y aura de l'animation et des prestations. Également dans le cadre des Jeux de la rue, ce week-end a eu lieu au parc Jarry des activités pour les jeunes de 12 à 18 ans, de plus la saison de baseball a été lancée. Elle informe les citoyens de l'ouverture de la ruelle verte « la Sinueuse » et félicite les citoyens. Aussi, elle informe les citoyens qu'à compter du mois d'octobre, une halte garderie sera disponible lors des conseils d'arrondissement, pour les parents qui veulent participer au conseil et qui doivent poser des questions. Elle ajoute que les parents seront alors priorisés dans la liste des citoyens, le tout dans le cadre de la conciliation travail-famille. Elle ajoute que le dossier des ruelles et de leur sécurisation dans l'arrondissement va bon train et que le plan sera présenté au conseil du mois de juillet. Finalement, elle souhaite un bon ramadan à la communauté musulmane, une bonne fête des pères à tous les pères de l'arrondissement, et une bonne Fête de la Saint-Jean à tous.

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce qu'un marché public s'installera dans le district de François-Perrault au Parc Sandro-Pertini. De plus, il informe les citoyens de l'inauguration de la ruelle verte au coin nord-ouest des rues Jean-Talon et d'Iberville avec de magnifiques fresques. Également, il informe les citoyens que les jeux d'eau, au parc Bélair, qui sont sous garantie, ont été temporairement fermés pour y faire des ajustements. De plus, il souligne que les travaux du futur terrain de mini-soccer au parc François-Perrault se déroulent bien. Finalement, il dépose une pétition de 743 signatures pour la sécurisation des ruelles, et il ajoute qu'il est heureux de la position de madame Samson à cette fin.

Le conseiller Frantz Benjamin salue l'équipe du nouveau Centre communautaire, Lasallien, qui a ouvert ses portes et où a eu lieu l'inauguration d'une radio-jeunesse « Groove Motion » pour les jeunes de Saint-Michel où ils pourront y faire l'apprentissage de la radio. Aussi, a eu lieu le gala du Fonds 1804 pour la persévérance scolaire des jeunes où des bourses ont été remises à des jeunes dont une quinzaine de notre arrondissement et il les félicite.

La conseillère Elsie Lefebvre joint sa voix aux collègues afin de souligner l'inauguration de la Place De Castelnau, de la Place Tapéo, toutes les actions faites dans les ruelles et les inaugurations. Elle informe les citoyens que les travaux ont débuté au parc Saint-Vincent-Férié au coin des rues Drolet et Jarry et qu'au parc de Normanville des jeux d'eau sont en construction ou en voie de l'être. Elle invite les citoyens à venir célébrer lors de la Fête nationale dans Villeray où un nouveau comité a pris le relais, et elle en profite pour remercier le comité précédent qui collabore avec le nouveau. Elle ajoute qu'elle est heureuse d'enfin voter un dossier qui est inscrit à l'ordre du jour pour l'installation d'un panneau d'arrêt au coin De Castelnau et Henri-Julien. Finalement, elle ajoute que samedi prochain, en après-midi, aura lieu la 3^e édition de l'événement « Surf Swap » dans Villeray.

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que jeudi dernier a eu lieu la soirée bénéfice de la Maison Bleue qui accompagne les femmes en difficulté pendant leur grossesse, et où elles ont accès à différents soins. Elle félicite les fondatrices et toute l'équipe de cette maison. Elle ajoute qu'il y aura une troisième Maison Bleue dans Saint-Michel. De plus, dimanche le 12 juin prochain à 11 h, à la paroisse St-Francis of Assisi Church se tiendra le BBQ annuel dans Parc-Extension, auquel elle participera. Également, vendredi le 17 juin prochain, Bouclier d'Athéna, organisme communautaire aidant les femmes victimes de violence conjugale, célébrera ses 25 ans de service avec un souper-spectacle au restaurant Le Bâton Rouge de la Montagne. Finalement, elle souhaite une bonne fête des pères à tous les pères de Montréal et un bon ramadan aux musulmans ainsi qu'une bonne fête de la Saint-Jean à tous.

Le maire d'arrondissement Anie Samson ajoute que le 20 mai dernier a eu lieu l'inauguration du jardin des patriotes dans Saint-Michel à l'école Louis-Joseph-Papineau qui est un jardin collectif mis en place par les étudiants et organismes communautaires, elle ajoute qu'elle est fière que l'arrondissement fasse figure de proue dans le domaine de la sécurité alimentaire.

La conseillère Elsie Lefebvre dépose une pétition pour la sécurisation d'une ruelle spécifique, et elle en profite pour féliciter madame Samson pour le plan annoncé concernant la sécurisation des ruelles.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

John London	Dépôt de documents / relocalisation de la garderie
Pierre Lamarre	État des routes
Marc Boutin	Zones de stationnement réservées
Sasha Dyck	Immeuble à l'angle Ball et d'Outremont
Normand Boucher	Festivités de la Saint-Jean
Germain Gauthier	Parc Patro Le Prevost
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault / sécurisation
Guy Fredette	Contestation d'une amende / absence de signalisation
Mary McCutcheon	Hommage à Moore / Vue de la montagne

À 20 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Diane Jobin

Supports à vélos / nettoyage de la rue

Yves Pageau

Accessibilité et apaisement de la circulation

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 10.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 10, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0166

Proposition par le maire d'arrondissement Anie Samson d'une résolution d'appui à la création du projet Toponym'Elles pour augmenter la présence des femmes dans la toponymie de Montréal.

CONSIDÉRANT que la toponymie montréalaise est constituée d'à peine 6 % de désignations féminines.

CONSIDÉRANT que les femmes constituent 52 % de la population montréalaise et que leur apport à la collectivité devrait être davantage connu par le grand public.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'apprête à célébrer le 375^e anniversaire de sa fondation par Jeanne Mance et Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, soulignant par le fait même son histoire, son patrimoine et l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui ont contribué à l'édification de la métropole.

CONSIDÉRANT l'outil pédagogique que constitue la toponymie dans une société qui doit continuer à refléter les valeurs montréalaises de justice, d'égalité et d'ouverture.

CONSIDÉRANT l'engouement suscité par le projet Toponym'Elles, annoncé par la Ville de Montréal dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme 2016 et visant à augmenter la présence des femmes dans la toponymie montréalaise.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension encourage ses citoyennes et ses citoyens à joindre le mouvement et à contribuer à enrichir la banque Toponym'Elles en proposant des noms de femmes issues de l'un de ses quartiers, ayant contribué à l'histoire de l'arrondissement;
2. que l'arrondissement affirme son leadership en dressant un portrait des opportunités toponymiques locales, telles que les rues, les parcs, les places publiques ou les bâtiments municipaux pouvant être désignés en l'honneur de femmes ayant fait rayonner l'un ou l'autre de ses quartiers;
3. que l'arrondissement s'engage à augmenter le nombre de désignations féminines en tirant profit des possibilités toponymiques futures.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0167

Proclamation de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, le 15 juin 2016.

ATTENDU que les aînés représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, 4,2 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

ATTENDU que d'ici 25 ans, ce nombre aura doublé pour atteindre près de 9 millions de personnes, soit près du quart de la population canadienne;

ATTENDU que la violence envers les aînés est un problème grave qui préoccupe les aînés et leur entourage;

ATTENDU que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

ATTENDU que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA) ;

ATTENDU que cette journée donne suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002;

ATTENDU que ce plan d'action reconnaît notamment l'importance de contrer et de prévenir les abus et la négligence envers les personnes âgées;

ATTENDU que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame officiellement la journée du 15 juin 2016, Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées et nous invitons nos concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA16 14 0168

Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2016.

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2016, Journée mondiale de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA16 14 0169

Proclamation de la Semaine de la municipalité, du 29 mai au 4 juin 2016.

CONSIDÉRANT que le but de cette semaine est de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement entre l'administration municipale et ses résidents;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension déploie de nombreux efforts par le biais d'activités, de concours et des séances de consultations publiques afin d'inciter un rapprochement entre les élus et les citoyens de l'arrondissement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 29 mai au 4 juin 2016, *Semaine de la municipalité*, et poursuit le travail déjà amorcé de rapprochement entre l'arrondissement et ses citoyens.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA16 14 0170

Proclamation de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2016.

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT qu'au cours des quatre dernières années cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2016, Journée mondiale des réfugiés, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA16 14 0171**Proclamation de la semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2016.**

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1^{er} au 7 juin de chaque année;

ATTENDU QUE le slogan « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive ! », chacune et chacun d'entre nous est invité à poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ., c. E-20.1);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2016, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0172

Octroyer un contrat à Les Industries Polykar inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sacs compostables pour la collecte des résidus alimentaires pour une durée maximale de six mois et autoriser une dépense de 47 277,72 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation 16-15052 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder à Les Industries Polykar inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 180 000 sacs compostables pour les bacs de rues et de 8 000 sacs compostables pour les bacs de cuisines destinés à la collecte des résidus alimentaires, pour une durée maximale de six mois, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 47 277,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 16-15052;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154969017

CA16 14 0173

Octroyer un contrat à Groupe Sodem inc., seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour l'administration et la gestion de la piscine intérieure Saint-Roch, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019, au montant de sa soumission soit au montant total de 1 237 189,64 \$, taxes incluses - appel d'offre public 16-15188 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Groupe Sodem inc., seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour l'administration et la gestion de la piscine intérieure Saint-Roch, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019, au montant de sa soumission soit au montant total de 1 237 189,64 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offre public 16-15188;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164578002

CA16 14 0174

Approuver la signature de la convention entre la Ville et l'organisme VRAC environnement pour l'installation de deux conteneurs recyclés d'une superficie approximative de 59,46 mètres carrés et pour la réalisation du projet Culture Vélo et le service de prêt d'équipements sportifs et d'animation au parc Jarry, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme VRAC environnement pour l'installation de deux conteneurs recyclés d'une superficie approximative de 59,46 mètres carrés et pour la réalisation du projet Culture Vélo ainsi que le service de prêt d'équipements sportifs et d'animation au parc Jarry, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2018;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville de Montréal la convention à cette fin, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1163356006

CA16 14 0175

Ratifier l'entente de prêt de locaux intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Cuisines et vie collectives Saint-Roch (CEVCSR) par lequel la Ville prête, à titre gratuit, un local de 190 mètres carrés, situé au premier étage de l'immeuble du 7408, avenue Bloomfield, pour une période de 20 ans, à compter du 24 février 2016 jusqu'au 23 février 2036, conformément aux termes du contrat de prêt de locaux aux fins de cuisines collectives.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de ratifier l'entente de prêt de locaux intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Cuisines et vie collectives Saint-Roch (CEVCSR) par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, un local de 190 mètres carrés, situé au premier étage de l'immeuble du 7408, avenue Bloomfield, pour une période de 20 ans, à partir du 24 février 2016 jusqu'au 23 février 2036, conformément aux termes du contrat de prêt de locaux aux fins de cuisines collectives.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1162449001

CA16 14 0176

Accorder une contribution financière non récurrente de 6 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement, pour la saison estivale 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 6 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouilles vertes dans l'arrondissement, pour la saison estivale 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1160097002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0177

Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et huit organismes de l'arrondissement désignés dans la recommandation pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, qui s'inscrivent dans le programme « Animation estivale - volets camps de jour et projets parcs », pour une durée de quatre mois, débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 30 septembre 2016 et octroyer une contribution financière totalisant 148 318,38 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver, dans le cadre du programme Animation estivale, volets camps de jour et projets parc, les projets de conventions à intervenir entre la Ville et huit organismes de l'arrondissement dont les noms apparaissent ci-après, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux et d'octroyer une contribution financière totale de 148 318,38 \$ pour une durée de quatre mois, débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 30 septembre 2016 :
 - 1 060 \$ - La joie des enfants;
 - 11 660 \$ - Créations Etc.;
 - 17 359,26 \$ - Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.;
 - 60 355,34 \$ - Espace Multisoleil;
 - 11 988,32 \$ - Loisirs communautaires Saint-Michel;
 - 8 605,94 \$ - Service des Loisirs Sainte-Lucie;

- 12 212,14 \$ - Maison des jeunes par la Grand'Porte;
 - 25 077,38 \$ - Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO).
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, les projets de convention dont copie sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161248003

CA16 14 0178

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 54 667 \$ à deux organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 54 667 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Projet Ado-communautaire en travail de rue	Occupons Villeray	23 000 \$	6 juin 2016 au 26 août 2016
Vivre Saint-Michel en santé	Concertation Alimentation	19 997 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016
Vivre Saint-Michel en santé	Développement culturel	11 670 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville, les trois projets de conventions à intervenir avec ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1163356009

CA16 14 0179

Approuver le renouvellement du contrat avec Remorquage TAZ inc. pour la période de déneigement 2016-2017 et autoriser une dépense maximale de 126 932,40 \$, taxes incluses, à être indexée en septembre 2016, pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2016-2017, conformément à l'appel d'offres public 15-14538.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le renouvellement du contrat avec Remorquage TAZ inc. pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs, pour la saison hivernale 2016-2017, pour une durée approximative de 400 heures chacune, et pour une durée approximative de 1 600 heures;
2. d'autoriser une dépense maximale de 126 932,40 \$, taxes incluses, à être indexée en septembre 2016, comprenant les frais d'entretien et accessoires le cas échéant, le tout en conformité avec les documents de l'appel d'offres public 15-14538;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164969002

CA16 14 0180

Accorder une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 307 717 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 307 717 \$ à sept organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, comme suit :

Organisme	Projet	Montant recommandé	Période
Vivre Saint-Michel en santé	Saint-Michel en 375 saveurs	70 000 \$	9 janvier 2017 au 31 août 2017
Maison d'Haïti	Haïti-Saint-Michel, un parcours de 375 années de complicité	29 030 \$	15 juin 2016 au 6 novembre 2017
La Cenne	Constellation	119 537 \$	1 ^{er} juillet 2016 au 30 octobre 2017
Théâtre aux écuries	Jusqu'où te mènera Montréal ? Création d'une grande fresque théâtrale urbaine	36 650 \$	21 décembre 2016 au 30 juin 2017
Théâtre de la botte trouée	Les ruelles animées du 375 ^e	11 000 \$	1 ^{er} février 2017 au 31 août 2017
Ensemble vocal Musica Viva	Concert « Montréal » : de passion et de liberté	6 500 \$	1 ^{er} décembre 2016 au 30 mai 2017
Société d'histoire de Parc-Extension	La gare de triage d'Outremont : l'empreinte d'une mémoire	35 000 \$	1 ^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, les sept projets de conventions à intervenir avec ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1163356007

CA16 14 0181

Octroyer un contrat à Gestion MC2 inc., seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour la réalisation des travaux d'installation d'un réseau d'alarme-incendie dans les bureaux et le garage Saint-Michel, au montant de sa soumission soit au montant total de 61 318,92 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-16-03 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Gestion MC2 inc., seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour la réalisation des travaux d'installation d'un réseau d'alarme-incendie dans les bureaux et le garage Saint-Michel (bâtiment no.0286), aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 61 318,92 \$, incluant les taxes, et voter des crédits de 55 992,34 \$ à cette fin - appel d'offres public IMM-16-03 (1 soumissionnaire);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1164741002

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0182

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309005

CA16 14 0183

Autoriser une dépense de 36 185,53 \$, incluant le rabais de 8 000 \$ du programme « Roulez électrique » pour l'achat d'un véhicule électrique de type Nissan Leaf SV et accepter une subvention de 6 182,80 \$ provenant du Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 36 185,53 \$, incluant le rabais de 8 000 \$ du programme « Roulez électrique » et accepter une subvention de 6 182,80 \$ provenant du Fonds de véhicules verts de la Ville de Montréal pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type Nissan Leaf SV, de l'année 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164518008

CA16 14 0184

Autoriser le versement d'une contribution financière de 7 250 \$ à vingt et un (21) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 300 \$ à la Maison Saint-Dominique, 300\$ à l'Association des locataires des Habitations Saint-Georges, 300 \$ au Jardin communautaire Le Michelois, 500 \$ à Îlot 84, 300 \$ à l'Association des personnes âgées de Gabriel-Sagard, 500 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray), 300 \$ aux Voisins en action; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ à Cyclonordsud; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch, 300 \$ à Solidarité Canada-Bangladesh, 500 \$ au Bouclier d'Athéna Services Familiaux, 300 \$ à La Maison Bleue de Parc-Extension; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 400 \$ au Regroupement Jeunesse en marche du Québec, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 400 \$ à l'Association Groov'motion, 500 \$ à l'Association culturelle haïtienne-La Perle Retrouvée, 250 \$ à l'Âge d'or Rayons de Soleil de Saint René-Goupil, 300 \$ au Centre d'alphabétisation communautaire et d'intégration social du Québec; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à l'Association de hockey mineur de Villeray - Tornade de Villeray, 500 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray), 250 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray), le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 250 \$ à vingt et un (21) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2016, comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT

MONTANT : 2 500 \$

300 \$ à l'Association des locataires des Habitations Saint-Georges—1333920
 300 \$ au Jardin communautaire Le Michelois—139236
 300 \$ au Comité des résidents de la Maison Saint-Dominique—277453
 500 \$ à l'Îlot 84—À venir
 300 \$ à l'Association des personnes âgées de Gabriel-Sagard—156499
 500 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray)—104687
 300 \$ aux Voisins en action—275458

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 250 \$

250 \$ à Cyclonordsud—130210

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

MONTANT : 1 400 \$

300 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch—131007
 300 \$ à Solidarité Canada-Bangladesh—233387
 500 \$ au Bouclier d'Athéna Services Familiaux—109790
 300 \$ à La Maison Bleue de Parc-Extension—153008

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

MONTANT : 2 150 \$

400 \$ au Regroupement Jeunesse en marche du Québec—155357
 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583
 400 \$ à l'Association Groov'motion—À venir
 500 \$ à l'Association Culturelle Haïtienne - La Perle Retrouvée—106882
 250 \$ à l'Âge d'or Rayons de Soleil de Saint René-Goupil—143312
 300 \$ au Centre d'Alphabétisation Communautaire et d'Intégration Social du Québec—188609

DISTRICT DE VILLERAY

MONTANT : 950 \$

200 \$ à l'Association de hockey mineur de Villeray—Tornade de Villeray—À venir
500 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray)—104687
250 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray)—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164539005

CA16 14 0185**Affecter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'affecter la somme de 2 661 675,14 \$ provenant du surplus de gestion 2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme suit :

- 181 821 \$ à la réserve dédiée à la santé et sécurité au travail
- 2 479 854,14 \$ aux surplus libres de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1164322003

CA16 14 0186**Autoriser une dépense maximale de 57 598 \$, taxes incluses, à même l'entente-cadre de services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports, et mandater AECOM Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation et stationnement pour le projet Place de Castelnau.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 57 598 \$, taxes incluses, en utilisant l'entente-cadre de services professionnels pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports et mandater AECOM Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de circulation et stationnement pour le projet « Place de Castelnau »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164558001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0187

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3531, rue Bélair, de l'obligation de fournir l'unité de stationnement exigée pour le logement actuel.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3531, rue Bélair, de l'obligation de fournir l'unité de stationnement exigée pour le logement actuel, selon la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1166495009

CA16 14 0188

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 7700, rue Lajeunesse, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigées pour l'agrandissement du bâtiment.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 7700, rue Lajeunesse, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigées pour l'agrandissement du bâtiment, selon la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1166495010

CA16 14 0189

Autoriser l'occupation d'une partie du parc Jarry à des fins de stationnement temporaire, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001) pour les « Internationaux de tennis 2016 » qui se tiendront au stade Uniprix du 22 au 31 juillet 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser Tennis Canada à occuper une partie du parc Jarry, à des fins de stationnement temporaire, conformément au Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), aux conditions suivantes :
 - l'occupation à des fins de stationnement temporaire est limitée à l'aire définie au plan « Partie du parc Jarry à des fins d'occupation temporaire » identifié comme annexe A aux présentes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 avril 2004;
 - l'occupation à des fins de stationnement temporaire est autorisée du 22 au 31 juillet 2016;
 - la délivrance de tout permis est conditionnelle à l'exercice par la Ville de son droit de le révoquer en tout temps au moyen d'un avis donné par l'autorité compétente au titulaire du permis, fixant le délai au terme duquel les constructions ou installations visées par

l'autorisation devront être enlevées du domaine public; l'autorisation qui fait l'objet du permis devient nulle à la date de l'avis de révocation donné;

- toute occupation du domaine public est conditionnelle à ce que le titulaire du permis ou de l'autorisation soit responsable de tous dommages aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation, prenne fait et cause pour la Ville et le tienne indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;
- le titulaire du permis ou de l'autorisation doit fournir une preuve qu'il détient une assurance-responsabilité au montant de un million de dollars (1 000 000 \$) par événement ou par accident, pour blessures corporelles et dommages matériels subis, sans aucune franchise opposable à l'arrondissement;
- celles prévues à l'article 7 du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1166495008

CA16 14 0190

Accorder une dérogation mineure à l'article 84 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relative à l'implantation d'un escalier menant au 2^e étage en cour avant sur la propriété située au 3699, boulevard Crémazie Est en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un escalier menant au 2^e étage en cour avant sur la propriété située au 3699, boulevard Crémazie Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mai 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure à l'article 84 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) relative à l'implantation d'un escalier menant au 2^e étage en cour avant sur la propriété située au 3699, boulevard Crémazie Est, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161010012

CA16 14 0191

Accorder une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'écrans acoustiques sur le toit du bâtiment situé aux 7401-7435, avenue Léonard-De Vinci en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'écrans acoustiques sur le toit du bâtiment situé aux 7401-7435, avenue Léonard-De Vinci.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mai 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'un écran acoustique sur le toit du bâtiment situé aux 7401-7435, avenue Léonard-De Vinci en permettant l'installation de cet écran selon un retrait par rapport à la façade équivalent à moins de deux fois sa hauteur, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006 à condition que :

- ce dispositif permette d'abaisser le bruit causé par les équipements mécaniques sous les normes maximales prévues par le Règlement sur le bruit de l'arrondissement (R.R.V.M c. B-3).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161385011

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0192

Accorder une dérogation mineure à l'article 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à la hauteur maximale en mètres prescrite, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7950, rue Cartier, jusqu'à une hauteur maximale de 13,9 mètres en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur maximale en mètres prescrite, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7950, rue Cartier, jusqu'à une hauteur maximale de 13,9 mètres.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mai 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement à la hauteur maximale en mètres prescrite, et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7950, rue Cartier, jusqu'à une hauteur maximale de 13,9 mètres.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1166495005

CA16 14 0193

Accorder une dérogation mineure à l'article 46 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement au mode d'implantation prescrit, et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 8209, rue Marquette. Demande de permis de transformation 30001131328.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement au mode d'implantation prescrit, et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 8209, rue Marquette.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mai 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 45 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement au mode d'implantation prescrit, et ce, afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment dans le prolongement des murs existants, à une distance de 1,21 mètre de la limite latérale droite, pour la propriété située au 8209, rue Marquette.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1165898007

CA16 14 0194

Accorder une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à la largeur maximale d'une voie d'accès, et ce, afin de permettre l'ajout d'une unité de stationnement d'au plus 3 mètres de large et bordée d'une bande gazonnée dans la cour latérale du bâtiment situé au 1554, rue Everett, pour un maximum de 3,9 mètres supplémentaires à l'accès existant.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la largeur maximale d'une voie d'accès, et ce, afin de permettre l'ajout d'une unité de stationnement d'au plus 3 mètres de large et bordée d'une bande gazonnée dans la cour latérale du bâtiment situé au 1554, rue Everett, pour un maximum de 3,9 mètres supplémentaires à l'accès existant.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mai 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mai 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) relativement à la largeur maximale d'une voie d'accès, pour un maximum de 3,9 mètres supplémentaires à l'accès existant, et ce, afin de permettre l'ajout d'une unité de stationnement d'au plus 3 mètres de large et bordée d'une bande gazonnée dans la cour latérale du bâtiment situé au 1554, rue Everett.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1166495006

CA16 14 0195

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7680, rue Saint-Hubert. Demande d'installation d'enseigne 3001122320.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mai 2016, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7680, rue Saint-Hubert. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001122320.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161385007

CA16 14 0196

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la transformation du rez-de-chaussée commercial en un logement résidentiel pour le bâtiment situé au 8372, avenue des Belges. Demande de permis 3001117955.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-03 et 1/1, préparés par Studio MMA déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mai 2016, visant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 8372, avenue des Belges. Demande de permis numéro 3001117955.

La conseillère Elsie Lefebvre inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.10 1161385010

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0197

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 8099, rue Saint-Hubert. Demande d'installation d'enseignes 3001129696.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par Création DeZign Plus, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mai 2016, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 8099, rue Saint-Hubert. Demande d'installation d'enseignes numéro 3001129696.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1161385013

CA16 14 0198

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la mise en place de parcs de stationnement privés temporaires aux fins des usages « centre d'activités physiques » et « terrain de tennis » autorisés dans un établissement utilisé à des fins de centre de tennis au 285, rue Garry-Carter, et ce, pour la période estivale 2016.

Considérant la tenue des « Internationaux de tennis 2016 » du 22 au 31 juillet 2016, en vertu de l'article 25.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver les plans suivants estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2016 :

- ANNEXE 1 : 85, rue Jarry ouest (École Ste-Croix : 75 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 2 : 7250, rue Mile End (Investissement Mile-End inc: 120 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Mile End;
- ANNEXE 3 : 8181, avenue De l'Esplanade (Hydro-Québec : 500 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 4 : 8200, boulevard Saint-Laurent (École Lucien-Pagé : 225 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry et sortie depuis le boulevard Saint-Laurent;
- ANNEXE 5 : 304, rue Guizot ouest (Hydro-Québec: 250 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Guizot;
- ANNEXE 6 : 280, rue Gary-Carter et 7450 rue Mile End (Investissement Mile-End inc.: 160 unités): accès entrée/sortie depuis la rue Mile End.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495002

CA16 14 0199

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne en saillie, en façade du bâtiment situé au 8113, rue Saint-Denis. Demande d'installation 3001127454.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés A.00, A.100, A.101 et A.102, et le plan nommé « Enseigne Pascal le boucher » et préparés par Cube Architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2016 et visant l'installation d'une enseigne en saillie, en façade du bâtiment sis au 8113 de la rue Saint-Denis (demande d'installation 3001127454).

Adopté à l'unanimité.

40.13 1165898008

CA16 14 0200

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une rampe pour personne à mobilité réduite et la réfection de la cour d'école du bâtiment sur la propriété située au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant). Demande de permis 3001123944.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 8 avril 2016, numérotés A001, D-A601, A601, A602, A603 et A604, et préparés par Poirier Fontaine Architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2016 et visant l'ajout d'une rampe pour personne à mobilité réduite et la réfection de la cour d'école du bâtiment sur la propriété sise au 7350, rue Garnier (École St-Gabriel-Lalemant). (Demande de permis 3001123944)

Adopté à l'unanimité.

40.14 1166495004

CA16 14 0201

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'une enseigne en saillie, en façade du bâtiment situé au 365, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation 3001120440.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les dessins nommés État actuel, Page 1 et Page 2 , et préparés pour Groupe Twali inc., estampillés par la Direction de l'aménagement

urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2016 et visant l'installation d'une enseigne en saillie, en façade du bâtiment sis au 365, rue Jean-Talon Est (Demande d'installation 3001120440).

Adopté à l'unanimité.

40.15 1166495003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0202

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la modification de deux enseignes à plat et l'installation de deux enseignes en saillie, en façade du bâtiment situé au 7890, rue Saint-Denis. Demande d'installation 3001126389.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les dessins datés du 11 mai 2016, nommés « Marché Richelieu » et préparés par International Neon, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2016 et visant la modification de deux enseignes à plat et l'installation de deux enseignes en saillie, en façade du bâtiment sis au 7890, rue Saint-Denis (Demande d'installation 3001126389).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1166495007

CA16 14 0203

Adopter le second projet de résolution PP16-14005 visant la modification à la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mai 2016.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 mai 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 mai 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension et dans le Journal de Rosemont, éditions du 10 mai 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mai 2016;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution modifiant la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :

- que les activités de livraison aient lieu à l'intérieur de la plage horaire suivante : du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h;
- qu'au plus 45 % de la production de boissons alcooliques soit destinée à la distribution.

Toute autre disposition réglementaire compatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1161010011

CA16 14 0204

Édicter une ordonnance en vue d'installer une signalisation d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues De Castelnau Est et Henri-Julien, dans le cadre du projet de la Place De Castelnau.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), en vue d'installer une signalisation d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues De Castelnau Est et Henri-Julien dans le cadre du projet de la Place De Castelnau.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1154558001

CA16 14 0205

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 8 juin au 4 octobre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseiller, Frantz Benjamin, soit nommé à titre de maire d'arrondissement suppléant, pour la période comprise entre le 8 juin et le 4 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1161766005

Levée de la séance

À 20 h 50, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2016.